

Je voudrais également aborder l'aspect politique du bill. Je me réfère comme de raison au contentieux sur la taxe de vente qui oppose tout le Québec au parti libéral fédéral. La preuve, ce sont les motions qui ont été adoptées à l'Assemblée nationale du Québec sur cette question et cela, à deux reprises. Je voudrais bien me garder d'impliquer tous les ministériels, car il semblerait que certains aient le courage de leurs convictions; ils n'ont pas peur de s'inscrire en faux devant l'aventure centralisatrice que nous a proposée le ministre des Finances. Lors du débat sur l'exposé financier du ministre des Finances, j'avais fait part de mon inquiétude à la Chambre quant aux possibilités de confrontation sur la question de la taxe de vente. J'avais des appréhensions à ce sujet-là. Je disais donc ceci, et je cite la page 4526 du hansard:

... actuellement on a une confrontation dont je m'inquiète, je suis tellement inquiet que j'ai soulevé la question aujourd'hui à l'effet qu'il faudra y aller prudemment et intelligemment si on ne veut pas que ça provoque une crise constitutionnelle.

J'ai invoqué, monsieur le président, la même inquiétude hier, lorsque, à la période des questions orales, j'ai posé certaines questions au très honorable premier ministre (M. Trudeau) lequel, de son côté, a répondu d'une façon très sérieuse et on sentait dans ses propos qu'il était conscient de toute la gravité de la situation. Monsieur le président, un mois plus tard, le problème de la taxe de vente demeure en entier. Nous sommes effectivement au bord de ce qui pourrait devenir la pire crise constitutionnelle de notre histoire et je voudrais—je pense qu'il est encore temps de l'éviter—je voudrais bien qu'on l'évite. Je ne dis pas ces mots à la légère, je suis convaincu que si une solution négociée de gouvernement à gouvernement n'est pas trouvée à ce grave problème, la notion de souveraineté québécoise aura fait son plus grand pas depuis l'avènement du Parti québécois au pouvoir. La situation est très sérieuse.

M. Michel Roy, du journal *Le Devoir*, dans un éditorial, résume la situation comme suit et je cite:

... en agissant de la sorte, pour sauver leur prestige et venger leur honneur, ils (Chrétien et ses collègues) portent un dur coup au fédéralisme et servent les intérêts du gouvernement qu'ils croient combattre.

Cela est à méditer. Encore mardi dernier, le ministre des Finances accusait l'opposition, et je cite à la page 5451 du hansard:

... se jette ainsi au cou du Parti québécois.

Il faut souffrir d'une bien grande myopie pour parler ainsi. Le ministre des Finances ferait bien d'enlever la poutre qu'il a dans l'œil avant d'essayer de décrocher la paille que les députés, qui ne partagent pas son avis, peuvent avoir également dans l'œil.

Les réactions de quelques éditorialistes québécois face à la solution proposée par le ministre des Finances méritent d'être analysées. Est-il nécessaire de rappeler que Messieurs Roy du journal *Le Devoir* et Adam du journal *La Presse* ne sont pas connus comme des indépendantistes? Pourtant M. Adam parle de solution politiquement douteuse et de mesures fiscales régressives. Il n'a pas peur d'affirmer que le gouvernement fédéral demeure le premier grand responsable de ce grave conflit. M. Roy du journal *Le Devoir* parle d'une solution boiteuse, injuste et régressive. Selon lui, je le cite toujours:

Impôt sur le revenu—Loi

En s'emportant comme il l'a fait, le gouvernement central a violé la lettre et l'esprit du fédéralisme.

Et tout cela à cause de ce que M. Roy appelle:

... un beau cas d'entêtement et de vanité blessée.

Monsieur le président, le gouvernement essaie de nous donner un croc-en-jambe en introduisant sa solution au problème de la taxe de vente à l'intérieur d'un bill qui contient comme je l'ai déjà dit des mesures que tous à la Chambre voudraient bien voir adopter. Mais le gouvernement ne me prendra pas à son piège, pas plus qu'il ne pourra tromper la population. Je m'affirmerai sur ce projet de loi, je m'opposerai même à ce projet de loi tant que la solution apportée au problème de la taxe de vente n'aura pas été modifiée. La population n'est pas dupe et verra bien que c'est le gouvernement qui doit supporter la honte et l'odieux de cette situation. Pour sa fausse solution, le gouvernement mérite l'opprobre de tous les Canadiens.

Les raisons, monsieur le président, pour lesquelles je m'oppose à cette solution sont nettes et précises. Dernièrement, le gouvernement s'est ingéré dans un domaine de fiscalité qui relève sans l'ombre d'un doute des provinces. Le droit des provinces à aménager leurs taxes de vente selon leurs propres besoins et en accord avec leurs priorités est un droit sacré et consacré par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les piétinements du gouvernement fédéral dans ce domaine réservé aux provinces relèvent de la provocation pure et simple. Que le gouvernement, dans sa position précaire auprès de l'électorat canadien, essaie de faire peur, de faire feu de tout bois, cela se comprend, mais qu'il le fasse au détriment de la population d'une province et de son gouvernement élu et en plus avec un manque de respect flagrant pour la Constitution de notre pays, cela relève de la plus basse politiciannerie possible.

Monsieur le président, je n'ai pas l'habitude d'employer de tels propos lorsque je m'exprime à la Chambre, mais étant donné que le problème est extrêmement grave, je me sens l'obligation d'utiliser des expressions qui sont de nature à frapper la volonté et l'intelligence de ceux qui sont responsables, qui ont la responsabilité également d'utiliser tous les moyens possibles pour sauver notre démocratie. Nous l'aimons la démocratie, mais il faut l'aimer assez pour prendre tous les moyens pour la sauver, pour la conserver, mais également pour pouvoir la vivre.

Monsieur le président, le mépris que semble avoir le gouvernement pour la Constitution canadienne et la population du Québec touche aussi les défavorisés. Comment peut-on interpréter différemment le remboursement d'impôt qu'il propose aux contribuables québécois? La formule que le gouvernement veut adopter pénalise ceux qui ont de faibles revenus et qui ne paient pas ou à peu près pas d'impôt. Et, à ce sujet, je voudrais dire ceci, c'est qu'hier au cours de la période des questions orales, le très honorable premier ministre, à plusieurs reprises, s'adressant aux députés de l'opposition, a dit ceci: Mais vous ne comprenez pas le problème.